

Le 12 juin 2020 à 19h15,

Les membres du Conseil municipal de la commune de Saint Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Villaret Luc, Maire

Présents : Villaret Luc Landes Thierry Delanoë Olivia Dumas Odette  
Decisier Geneviève Odenhardt Isa Martens Benoit Rouau Xavier  
Perrier Jacqueline Gaucher Albin  
Formant la majorité des membres en exercice

Absent : Etancelin Gérard

Mme Olivia DELANOË a été désignée comme secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire soumet à approbation le compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal du 23 mai, dont chaque conseiller a pu prendre connaissance par courriel du 09 juin. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

1. Etude de la poursuite du projet « maison des associations »
2. Etude de la poursuite du projet filière bois
3. Constitution et plan de travail de la commission « eau »
4. Constitution de la commission comité des fêtes et élaboration d'un conventionnement
5. Enjeux fonciers : les biens vacants et sans maitre.
6. Constitution de la commission « culture », définition de ses objectifs
7. Constitution de la commission « jeunesse », définition de ses objectifs
8. Constitution de la commission « communication et parole aux habitants », définition de ses objectifs
9. Constitution de la commission « aînés », définition de ses objectifs
10. Commission « marché estival »

Le maire demande ensuite aux conseillers l'autorisation d'y rajouter deux points : le cimetière et les travaux nécessaires à son agrandissement ; la question des encombrants. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

En préalable, Luc Villaret apporte une information sur le fonctionnement des commissions en regard de la loi. Il donne lecture de la réponse à une question écrite du Journal Officiel du Sénat N°17142 du 29 mars 2012, portant sur le fonctionnement des commissions composées uniquement de conseillers municipaux (art. L.2121-22 du code général des collectivités territoriales). A cet égard, il souligne que la commune de Saint-Roman de Codières, en invitant ses habitants à participer aux commissions susdites, déroge à la loi afin d'impulser une dynamique collective.

**1.** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les motifs et les conditions de réalisation d'une maison des associations, dite « maison Soulier » au lieu-dit de Bourras, projet porté par les membres du précédent Conseil municipal. Il remarque deux négligences quant au projet : l'inadéquation du premier étage de la maison pour l'accueil du public (premier étage « gelé », nécessité d'aménagements), ainsi que l'absence de parking. Il souligne qu'il faut cependant dynamiser les associations sur la commune et que la salle polyvalente communale dite « La Bergerie du Trescol » est tout à fait adaptée pour cela.

**Il demande aux membres nouvellement élus de se prononcer sur l'inscription au budget prévisionnel 2020 de la somme de 37 000 € pour la réhabilitation de la « maison Soulier » en maison des associations.**

Un débat s'engage. Isa Odenhardt souligne l'intérêt de la Bergerie et se demande s'il y aurait une possibilité de transfert des subventions obtenues pour la maison des associations vers la Bergerie. Elle ajoute que l'on pourrait lancer un appel à idées et qu'il faut se donner le temps de réfléchir. Thierry Landes indique que la Bergerie est au centre du village, c'est un atout. Xavier Rouau interroge sur le statut actuel de la Bergerie, c'est une salle communale ; cela peut-il servir de maison des associations ? Luc Villaret nomme les nombreuses associations inscrites sur la commune qui pourraient profiter d'une maison des associations. Isa Odenhardt ajoute que ce serait intéressant de faire une journée des associations. Geneviève Decisier aurait souhaité qu'avant de voter cet arbitrage budgétaire, une commission soit réunie pour débattre de cette problématique (maison des associations/sort de la maison Soulier). Elle aimerait que des assurances soient données sur ce point. Olivia Delanoë ajoute qu'il est nécessaire de créer une commission « urbanisme et bâtiments communaux » (y inclus maison Soulier, Bergerie ...). Luc Villaret précise qu'il est important de la coupler avec la dynamisation de la vie associative.

**Monsieur le Maire réitère sa question et demande aux membres nouvellement élus de se prononcer sur l'inscription au budget prévisionnel 2020 de la somme de 37 000 € pour la réhabilitation de la « maison Soulier » en maison des associations.**

Voté 9 voix-contre, 1 abstention

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, décide après en avoir délibéré de :

**Ne pas inscrire au budget prévisionnel 2020 la somme de 37 000€ à la réhabilitation de la « maison Soulier »**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an sus-dits

**Monsieur le Maire** demande aux membres nouvellement élus de se prononcer sur l'attribution de la somme de 37 000 € à l'aménagement de la Bergerie.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu, décide après en avoir délibéré de :

- **Attribuer 37 000€ pour l'aménagement de la salle polyvalente communale dite « La Bergerie du Trescol » en maison des associations**

Voté 8 voix pour, 2 abstentions

En outre, le conseil municipal décide d'un commun accord après en avoir délibéré de créer deux commissions :

- **Commission « *urbanisme et bâtiments communaux (maison Soulier, Bergerie ...)* » placée sous la responsabilité de Thierry Landes**
- **Commission « *vie associative* » placée sous la responsabilité d'Isa Odenhardt**

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

## **2.** Monsieur le maire

EXPOSE aux membres du conseil municipal le projet de la création d'une filière bois sur la commune de Saint-Roman de Codières.

FAIT la lecture d'une lettre de la Sous-préfète du Vigan et de l'édito de Jacques Rigaud, ancien président de la communauté de communes soutenant ce projet (dotations) et détaillant les intérêts de ce projet.

Monsieur le Maire ajoute qu'après avoir fait face à de nombreuses difficultés (Natura 2000, accès, débroussaillage, construction hors hameau, risques naturels ...) la commune a maintenant le permis de construire du hangar.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de ce projet « filière bois », en ajoutant qu'il entraînera l'implication du Département (lutte contre les incendies), des acteurs du paysage, des scientifiques, des propriétaires, des acteurs économiques s'inscrivant dans les circuits-courts etc.

Un débat s'engage. Olivia Delanoë souligne l'importance de la qualité environnementale et paysagère du bâtiment qui sera créé, avec l'idée d'un bâtiment en bois intégré au paysage. Il est répondu que la nature de l'activité impose certaines contraintes de construction, mais que l'aspect extérieur du bâtiment veillera à sa bonne intégration paysagère en particulier par un bardage en bois.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir débattu,

DECIDE après en avoir délibéré, de :

- **APPROUVER la poursuite du projet « filière bois » sur la commune de Saint-Roman de Codières.**

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

En outre, le conseil municipal décide d'un commun accord après en avoir délibéré de **créer une commission « *Filière bois* » placée sous la responsabilité de Xavier Rouau et d'Albin Gaucher**. Cette commission sera importante pour informer les habitants sur le projet et pour animer les débats qu'il risque de susciter.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

### 3 Monsieur le maire

PROPOSE de mettre en place une *commission eau*, chargée en particulier de veiller à sécuriser l'alimentation en eau de tous les hameaux du village (veiller à la gestion de l'alimentation en eau potable des habitants de la commune et mettre en place une stratégie d'alimentation en eau potable des lieux-dits de la commune non encore distribués). Comme le souligne Monsieur le Maire, il s'agit par exemple de déclarer le captage alimentant le hameau de Bouvet, la régularisation de ce captage pour que les habitants qui en dépendent soient tranquilles est un fort enjeu. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE après en avoir délibéré, de :

- **Créer une commission « eau » placée sous la responsabilité de Albin GAUCHER.**

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

### 4 Monsieur le maire

PROPOSE de constituer une *commission comité des fêtes*, chargée de mettre en place le partenariat entre la commune de Saint-Roman de Codières et le comité des Fêtes par un conventionnement.

Après débat, il est unanimement convenu que le comité des fêtes est à intégrer dans la Commission culture (voir point 6 ci-après). La commission culture sera notamment chargée du conventionnement avec le Comité des fêtes.

Le comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population d'une (ou de plusieurs) commune(s). Son but est d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

DECIDE après en avoir délibéré, de :

- Créer une commission culture (voir point 6 ci-après) intégrant le comité des fêtes.

### 5 Monsieur le maire

INFORME le conseil municipal d'une première liste des potentiels biens vacants et sans maitre (BVSM) sur la commune de Saint-Roman de Codières établie par l'association des communes forestières du Gard.

Cette liste comporte 34 parcelles potentiellement BVSM pour 52 ha et 8 propriétaires concernés ; parcelles identifiées à partir du cadastre 2019.

EXPLIQUE que cette démarche peut permettre d'augmenter la réserve foncière de la commune.

DEMANDE au conseil municipal de l'autoriser à poursuivre cette démarche et à demander un devis pour l'ensemble de l'opération.

Le Conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre cette démarche auprès de l'association des communes forestières.

## 6 Monsieur le maire

PROPOSE au conseil de créer une *commission culture* en charge de faire le lien entre les associations, la médiathèque et les festivités de la commune. Cette commission travaillera en partenariat avec la commission « vie associative » et avec la commission « Urbanisme et bâtiments communaux (Bergerie ...)» (voir point 1).

Le Conseil municipal

DECIDE

De créer une **Commission culture** sous la responsabilité d'Isa ODENHARDT, de Jacqueline PERRIER, et de Odette DUMAS ;

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

## 7 Monsieur le maire

PROPOSE de constituer une *commission jeunesse*. Cette commission sera chargée de deux points principaux :

1. S'associer avec l'association « Les Romanesques » pour mener une action jeunesse à l'occasion du festival financée par la communauté des communes,
2. Créer un conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal

DECIDE après en avoir délibéré, de :

- Créer une **commission jeunesse** sous la responsabilité de Odette DUMAS.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

## 8 Monsieur le maire

PROPOSE de créer une *commission communication et parole aux habitants*. Cette commission s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative, de concertation avec les habitants de Saint-Roman de Codières.

Cette commission sera chargée de l'information aux habitants en s'appuyant sur les 3 outils de communication de la mairie : le bulletin communal, le forum framavox mis en place en mars 2020 et le site internet de la mairie.

Olivia Delanoë souligne l'importance de faire remonter les réflexions et les propositions des habitants de la commune, pour éclairer le conseil municipal sur des projets, thèmes ou orientations relatifs à la vie dans la commune. Elle souligne également que si des outils comme le forum framavox sont intéressants pour cela, ils ne sont pas suffisants ; certains habitants n'ayant pas internet ou n'étant pas encore familiarisés à ce genre d'outils. Elle ajoute qu'il sera important de développer d'autres moyens

comme les réunions publiques ou les contacts directs. Par ailleurs, le lien avec les commissions créées permettra aussi de faire remonter les réflexions et les propositions des habitants de la commune.

Le conseil municipal

DECIDE après en avoir délibéré, de :

- Créer une **commission communication et parole aux habitants** sous la responsabilité de Olivia DELANOË.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

## **9** Monsieur le maire

PROPOSE de créer une *commission « aînés »*, afin d'œuvrer pour le bien-être et le mode de vie de nos anciens qui veulent vieillir à Saint-Roman.

Cette commission est une instance de réflexion pour mettre en place et mener de nouveaux projets en faveur des aînés de la commune. Une action a déjà été instituée depuis plusieurs années avec le « repas des aînés » auquel tous les habitants de plus de 65 ans sont conviés une fois par an.

Le conseil municipal

DECIDE après en avoir délibéré, de :

- Créer une commission « aînés » sous la responsabilité de Jacqueline PERRIER et Odette DUMAS..

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

**10** CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un représentant du conseil municipal qui assure l'interface entre la mairie et l'association « Place au marché » en charge du marché estival, et en sachant que l'association apporte l'animation du marché et la mairie l'appui technique et les infrastructures pour l'organisation du marché

Le conseil municipal

ACCEPTTE après en avoir délibéré, que :

- Isa ODENHARDT soit la référente pour le marché estival.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

## **11** Monsieur le Maire

PROPOSE une *Commission Cimetière* qui aura notamment pour tâche l'agrandissement du cimetière et la révision de son règlement qui date de 1890.

Par ailleurs, Isa Odenhardt évoque le concept de « cimetière naturel » qui se développe dans les pays du nord et qui pourrait être beaucoup plus démocratique si les communes concernées étaient propriétaires de ces forêts sanctuarisées.

Le conseil municipal

ACCEPTÉ après en avoir délibéré, de :

- Créer une **commission « cimetière »** sous la responsabilité de Luc Villaret et Isa Odenhardt

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours et mois et an sus-dits

## **12** sur la question des encombrants

Monsieur le Maire signale que pour répondre aux incivilités dans l'usage des bennes à déchets, une journée par mois sera consacrée aux dépôts des encombrants qui seront amenés à Ganges par la mairie. Pour les personnes âgées, un ramassage des encombrants sera organisé par la mairie.

Questions diverses :

- Une réunion à venir concernera une convention d'aménagement du chemin communal / chemin privé de Pierre Hebrard pour permettre l'évacuation des eaux de pluie.
- Il a à noter qu'une assurance des élus et adjoints est prise en charge par l'Etat (assurance dans l'exercice des fonctions).

Autres questions :

- Trois lieux communaux (salle du conseil, bergerie, salle de la bibliothèque) pourront servir à la tenue des commissions. La durée des commissions sera variable en fonction des objectifs à atteindre.
- Le forum Framavox pourra servir à informer de la création des commissions (en plus de l'information officielle du conseil municipal) et donner les dates des réunions de commissions sous la responsabilité des élus concernés ; il ne sera nécessaire de s'inscrire pour participer aux commissions ouvertes aux habitants de Saint-Roman de Codières. Par contre, le forum framavox ne servira pas à recueillir les avis et propositions des habitants concernant spécifiquement ces commissions ; ces avis, propositions, idées ... seront recueillis au moment des réunions des commissions dont un compte-rendu sera rédigé. Les pistes de réflexion des commissions remonteront au conseil municipal.
- Il est souhaité une formation à l'utilisation des différentes fonctionnalités de Framavox par des habitants ; une demande dans ce sens sera adressée à Thierry Kauffmann (par ex. 2h de formation et de réponse aux questions).
- La question de la coordination, au sein de l'équipe municipale, des réponses aux questions posées sur Framavox a été évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.